



*Communiqué  
Pour diffusion immédiate*

## **DITES-LUI MERCI !**

### **24<sup>e</sup> ÉDITION DU PRIX HOMMAGE BÉNÉVOLAT-QUÉBEC : LA PÉRIODE DE MISE EN CANDIDATURE SE POURSUIT !**

**Montréal, le 18 novembre-** Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale a lancé le prix Hommage bénévolat-Québec qui sera remis par le gouvernement du Québec afin de reconnaître l'engagement exceptionnel des bénévoles ainsi que des organismes de toutes les régions du Québec.

Ce prix vise à récompenser les efforts fournis des citoyen·nes dans leur communauté ainsi que les actions menées par les organismes en vue de promouvoir et de favoriser l'engagement bénévole.

Une quarantaine de lauréats·es seront honoré·e·s au printemps 2021 lors d'une cérémonie que le ministre responsable du Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales remettra les prix. Les candidatures doivent être présentées au plus tard le **5 décembre 2020**.

#### **Les conditions d'admissibilité :**

- la candidature doit porter sur l'action bénévole d'une seule personne;
- la personne doit avoir accompli des activités de façon bénévole, c'est-à-dire sans avoir été rémunérée pour ces activités;
- la personne doit avoir accompli les activités bénévoles sur une base volontaire, et non dans le cadre d'un programme scolaire ou d'un programme de réinsertion sociale;
- pour la catégorie Jeune bénévole – Prix Claude-Masson : être âgé de 14 à 35 ans le 31 décembre 2020;
- pour la catégorie Bénévole : être âgé de 36 ans ou plus le 31 décembre 2020;
- la personne doit résider au Québec.

À noter que le dossier de candidature doit être présenté par une personne de plus de 14 ans ou par un organisme.

Retrouvez, [ici](#), tous les détails concernant cette 24<sup>e</sup> édition.

Pour obtenir des renseignements additionnels, communiquez avec le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales : [sacais.supporthbq@mtess.gouv.qc.ca](mailto:sacais.supporthbq@mtess.gouv.qc.ca)

### À propos du Conseil québécois du loisir

Le Conseil québécois du loisir (CQL) a pour mission de contribuer à l'accessibilité et au rayonnement du loisir au Québec en valorisant l'apport du milieu associatif. Le CQL regroupe et représente les organismes nationaux du loisir ainsi que leurs réseaux de quelque 4500 organisations en plus de soutenir leur développement. Il favorise la concertation, le réseautage et les partenariats (associatifs, publics et privés) sur la scène québécoise, canadienne et internationale. Il contribue par le loisir au développement social, culturel et économique du Québec. Il défend le droit au temps libre ainsi qu'aux loisirs tout en favorisant l'accessibilité.

Source : Conseil québécois du loisir

Information : Alex Drouin, chargé de communication

[adrouin@loisirquebec.com](mailto:adrouin@loisirquebec.com) / 514-252-3132 poste 3688